Réponse du Conseil administratif à la motion du 18 mai 2010 de Mme Florence Kraft-Babel, MM. Rémy Burri et Alain de Kalbermatten, acceptée par le Conseil municipal le 18 mai 2010, intitulée: «Pour que le ciel ne leur tombe pas sur la tête (chute d'une fenêtre à l'école des Genêts)».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- les récents accidents dont ont été victimes des enseignantes de l'école des Genêts et de celle de l'Aubépine;
- le danger que représente pour les élèves et pour le personnel la non-sécurisation notamment des fenêtres et des portes recommandée lors de la dernière inspection;
- les conséquences tragiques qu'un accident pourrait avoir sur la vie d'un enfant,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de procéder dans les plus brefs délais à la sécurisation des fenêtres et des portes des écoles des Genêts et de l'Aubépine, voire d'autres établissements scolaires si nécessaire.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'école des Genêts est en fonction depuis la rentrée scolaire d'août 1998, sa construction a été supervisée et validée par toutes les instances de sécurité cantonale.

En raison des tablettes de fenêtres qui sont demandées par le règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires de l'enseignement primaire (C 1 10.11), les ouvrants des classes sont placés en position haute, afin de répondre aux normes de sécurité en vigueur.

Malheureusement, le 16 mars 2010, après douze ans de fonctionnement sans problèmes, une fenêtre de classe est tombée sur la tête d'une enseignante lors de son ouverture.

Cette personne a dû se faire soigner dans une permanence médicale.

L'analyse de cet accident a démontré une situation particulière et inédite.

En effet, les gonds sont traversés par un axe cylindrique, bloqué par une vis pointeau, placée sur la partie inférieure du gond.

Afin d'éviter toute dilatation qui pourrait desserrer la vis pointeau et faire tomber l'axe, cet élément est réalisé dans un métal différent que le gond.

De plus, pour augmenter la sécurité de ce système et éviter toute malveillance, cette vis pointeau n'est accessible qu'en ouvrant complètement la fenêtre.

Immédiatement après cet accident, le Service des écoles et institutions pour l'enfance, lors d'une inspection, a fait contrôler les gonds de tous les ouvrants du groupe scolaire, et rien d'anormal n'a été constaté.

Une vérification de ces éléments dans toutes les écoles de la Ville de Genève est en cours.

L'entreprise ayant réalisé cette construction a été contactée, et elle nous a informés que ce système de gonds est commercialisé depuis une trentaine d'années et que son fournisseur n'a jamais eu connaissance d'un accident similaire.

Néanmoins, cette entreprise a demandé à son fournisseur d'approfondir ses recherches, afin de déterminer plus précisément les raisons de la chute de cette fenêtre.

Lorsque le Service des écoles et institutions pour l'enfance aura tous les éléments en sa possession, il prendra une décision sur la modification éventuelle des gonds du groupe scolaire des Genêts.

Quant au problème survenu à l'école de l'Aubépine dont fait mention la motion M-919, il pourrait s'agir du cycle d'orientation de l'Aubépine qui n'est pas une propriété de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: Manuel Tornare

Le 28 juillet 2010.